ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION SOCIALE PAR L'ECONOMIQUE EN SAVOIE

A.D.I.S.E.S.

210, rue François Guise
73000 CHAMBERY

****

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2007

Société Civile Cabinet
LADOUCE ET PERRIER GUSTIN

949, rue de la Martinière
73000 BASSENS

A.D.I.S.E.S.

210, rue François Guise
73000 CHAMBERY

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association A.D.I.S.E.S. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bassens, le 26 mai 2008

Carole KASSA
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale
de CHAMBERY.

Société Civile Cabinet
LADOUCE ET PERRIER GUSTIN
Jacques PERRIER GUSTIN
Cogérant
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de CHAMBERY.

ADISES
Bilan au 31/12/2007

BILAN (ACTIF)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	2 622.00	2 622.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel, mobilier de bureau	19 928.45	12 972.61	6 955.84	7 248.43
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Fonds de garantie	103 734.10	0.00	103 734.10	100 539.09
Participations	27 634.90	0.00	27 634.90	27 634.90
Autres immo.financières	793.48	0.00	793.48	793.48
Prêts	1 614 796.50	260 212.21	1 354 584.29	1 012 264.32
TOTAL	**1 769 509.43**	**275 806.82**	**1 493 702.61**	**1 148 480.22**
CREANCES				
Autres créances	191 409.06	0.00	191 409.06	216 754.71
DIVERS				
Valeurs de placement	680 288.93	0.00	680 288.93	698 739.41
Disponibilités	45 143.22	0.00	45 143.22	77 389.22
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 153.53	0.00	1 153.53	1 973.38
TOTAL	**917 994.74**	**0.00**	**917 994.74**	**994 856.72**
TOTAL GENERAL	**2 687 504.17**	**275 806.82**	**2 411 697.35**	**2 143 336.94**

ADISES
Bilan au 31/12/2007

BILAN (PASSIF)

FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatif	39 640.87	2 107.08
Fonds de garantie	48 524.05	55 600.90
Fonds prêts honneur	257 202.19	273 292.54
Fonds unique soutien SIAE	272 252.12	403 912.11
Fonds contrat apport associatif	150 000.00	50 000.00
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds prêts honneur	341 864.93	363 251.72
Fonds contrat apport associatif	100 000.00	100 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**74 760.55**	**-38 680.19**
TOTAL	**1 284 244.71**	**1 209 484.16**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision prud'hommes	0.00	52 500.00
Provision lot FAG	7 421.14	5 885.62
DETTES		
Organismes de crédit	6 505.31	0.87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 979.72	44 398.98
Dettes fiscales et sociales	41 721.57	55 476.76
Autres dettes	1 027 904.90	766 290.55
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 920.00	9 300.00
TOTAL	**1 120 031.50**	**875 467.16**
TOTAL GENERAL	**2 411 697.35**	**2 143 336.94**

ADISES
Bilan au 31/12/2007

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions de fonctionnement	182 000.00	192 000.00
Aides à l'emploi	27 596.69	32 563.14
Prestations de services	142 371.95	130 029.25
Produits financiers	35 716.85	14 777.56
Reprises provisions et transferts de charges	5 853.11	2 264.12
Autres produits	2 819.43	130.05
TOTAL	**396 358.03**	**371 764.12**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	123 575.87	130 232.75
Impôts, taxes et versements assimilés	4 480.00	1 622.66
Salaires et traitements. Mise à disposition	154 360.82	143 080.15
Charges sociales	56 630.67	52 785.41
Dotations d'exploitation [aux amortissements	3 708.71	2 598.36
[aux provisions	4 757.75	80 860.52
Autres charges	562.02	2 801.82
TOTAL	**348 075.84**	**413 981.67**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**48 282.19**	**-42 217.55**
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	21.64	47.76
RESULTAT FINANCIER	**-21.64**	**-47.76**
Produits exceptionnels	52 500.00	4 081.00
Charges exceptionnelles	26 000.00	495.88
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**26 500.00**	**3 585.12**
IMPOT SOCIETES	0.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS	**448 858.03**	**375 845.12**
TOTAL DES CHARGES	**374 097.48**	**414 525.31**
EXCEDENT OU DEFICIT	**74 760.55**	**-38 680.19**

ANNEXE

SOMMAIRE

1. **INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE**

2. **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE**
   - 2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables — NA
   - 2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements
   - 2.3. Evaluation des stocks et en-cours — NA
   - 2.4. Evaluation des créances et dettes

3. **NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF**
   - 3.1. Immobilisations brutes
   - 3.2. Amortissements des immobilisations
   - 3.3. Echéances des créances
   - 3.4. Autres postes du bilan actif — NS

4. **NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF**
   - 4.1. Fonds associatif avec droit de reprise
   - 4.2. Provisions
   - 4.3. Echéances des dettes
   - 4.4. Autres postes du bilan passif
   - 4.5. Fonds dédiés — NA
   - 4.6. Subventions d'investissements
   - 4.7. Variation des fonds propres

5. **NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
   - 5.1. Crédit bail — NA
   - 5.2. Ventilation des produits
   - 5.3. Transferts de charges
   - 5.4. Produits et charges exceptionnels
   - 5.5. Analyse du résultat — NA

6. **AUTRES INFORMATIONS**
   - 6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature — NS
   - 6.2. Engagements financiers
   - 6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles — NA
   - 6.4. Effectif moyen
   - 6.5. Rémunérations des dirigeants
   - 6.6. Autres informations significatives

31/12/2007

Total bilan :	**2 411 697**
Total des produits :	**448 858**
Excédent de l'exercice :	**74 761**
Durée de l'exercice :	**12 mois**

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

NEANT

* Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général refondu en 1999. Il est également fait application du règlement 99.01 élaboré par le comité de réglementation comptable.

* L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

* Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.1. Changements de méthodes et dérogations comptables

Non applicable.

2.2. Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Logiciels	L	Durée :	12 mois
Matériel informatique	L	Durée :	2 à 4 ans
Mobilier de bureau	L	Durée :	5 ans

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.3. Evaluation des stocks et en-cours

Non applicable.

2.4. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur comptable.
Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation.

[redacted]

3.1. Immobilisations brutes (K€)

	[redacted]			
Autres immob. Incorporelles	3			**3**
Immobilisations corporelles	17	3		**20**
Immobilisations financières (1)	1 385	362		**1 747**
TOTAL	**1 405**	**365**		**1 770**

(1) Seule la variation est mentionnée (augmentation – diminution).

3.2. Amortissements des immobilisations (K€)

	[redacted]			
Autres immob. Incorporelles	3			**3**
Immobilisations corporelles	9	4		**13**
TOTAL	**12**	**4**		**16**

Parmi les immobilisations financières figurent les différents prêts. Ils se décomposent de la manière suivante :

	Solde au 31 décembre 2007	Provision au 31 Décembre 2006	Dotation 2007	Reprise 2007	Provision au 31 Décembre 2007
Avances SIAE	**243.025 €**	147.750 €	0 €	0 €	**147.750 €**
Avances CAA	**198.000 €**	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Prêts d'honneur	**583.217 €**	78.124 €	3.222 €	4.321 €	**77.025 €**
Avances EDEN	**590.555 €**	*18.611 €*	*19.794 €*	*2.968 €*	***35.437 €***

Les sommes en italiques n'ont pas d'impact sur le résultat.

3.3. Echéances des créances (K€)

Autres créances	191	191	
TOTAL	**191**	**191**	**0**

3.4. Autres postes du bilan actif

Non significatif

4.1. Fonds associatif avec droit de reprise

Le fonds associatif avec droit de reprise (441.865 €) est constitué pour partie par le fonds prêt d'honneur pour 341.865 € et pour une autre partie par le fonds contrat apport associatif pour 100.000 €.

L'apporteur se réserve le droit de reprendre les fonds non utilisés lors de la fin des opérations prêts d'honneur ou contrat apport associatif.

4.2 Provisions (K€)

Provisions risques et charges	58	2	53	7
TOTAL	**58**	**2**	**53**	**7**

Il a été effectué durant cet exercice une dotation complémentaire pour risque de 1.536 € concernant une garantie d'emprunt octroyée ; le montant de la provision s'élève à 7.421 € au 31 décembre 2007. La provision de 52.500 € correspondant à un risque prud'homal a été reprise dans sa totalité. L'association ayant été condamnée par le tribunal à la somme de 26.000 €.

4.3. Echéances des dettes (K€)

Emprunts établi. de crédit (1)	6	6	
Fournisseurs, comptes rattachés	35	35	
Dettes fiscales et sociales	42	42	
Autres dettes	1.028	1.028	
	---	---	---
	---	---	---
TOTAL	**1.111**	**1.111**	**0**

(1) dont concours bancaires : 6 K€

4.4. Autres postes du bilan passif

Charges à payer	41	K€
Produits constatés d'avance	9	K€

4.5. Fonds dédiés (K€)

Non applicable.

4.6. Subventions d'investissements (K€)

Figurent en subventions d'investissements, les fonds décomposés de la façon suivante :

	Sans droit de reprise	*Avec droit de reprise*
France Active Garantie	48.524 €	
Prêts d'honneur	257.202 €	341.865 €
Soutien SIAE	272.252 €	
Contrat apport associatif	150.000 €	100.000 €

Ces subventions ne sont pas amorties car elles ne sont pas expressément renouvelables et elles concernent des biens (les prêts), dont la durée de vie est inférieure à celle de l'ADISES, nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les excédents et déficits réalisés par ces fonds leurs sont affectés l'année suivante par l'assemblée générale. Les résultats 2006 affectés par l'assemblée générale du 20 septembre 2007 sont les suivants :

	Sans droit de reprise	*Avec droit de reprise*
France Active Garantie	- 7.076,85 €	
Prêts d'honneur	- 16.090,35 €	- 21.386,79 €
Soutien SIAE	- 31.659,99 €	
Contrat apport associatif		

En cas de fonds mixtes (*avec* et *sans* droit de reprise), les résultats sont affectés au prorata de la valeur des fonds au 31 décembre de l'année en cours.

Les résultats 2007 sont repris dans le tableau ci-après. Ils devront être approuvés par l'assemblée générale statuant sur les comptes 2007 avant d'être affectés.

	Sans droit de reprise	*Avec droit de reprise*
France Active Garantie	- 15,39 €	
Prêts d'honneur	471,98 €	627,33 €
Soutien SIAE	2.030,65 €	
Contrat apport associatif		

4.7. Variation des fonds propres (K€)

Fonds propres au 31 décembre 2007	1 284
Fonds propres au 31 décembre 2006	1 209

Variation	75
Résultat de l'exercice (déficit)	75

Variation ne provenant pas du résultat	0

[redacted]

5.1. Crédit bail (K€)

Non applicable.

5.2. Ventilation des produits (en K€)

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services	142 K€
Subventions	182 K€
Reprises de provisions et transferts de charges	6 K€
Aides à l'emploi	27 K€
Produits financiers	36 K€
Autres produits	3 K€

De par la nature de l'activité de l'ADISES, ses produits financiers sont classés en produits d'exploitation.

5.3. Transferts de charges (en K€)

Le poste de transferts de charges s'élevant à 2 K€ enregistre :

- des charges d'exploitation pour 2 K€

5.4. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 52.500 € ; ils concernent une reprise de provision pour un litige avec un salarié.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 26.000 € ; elles concernent les indemnités versées à ce même salarié.

5.5. Analyse du résultat

Cette rubrique n'appelle pas de commentaires particuliers.

[redacted]

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

Non significatif

6.2 Engagements financiers (K€)

Entreprise	Début prêt	Montant	% garantie	Montant garanti	En-cours garanti	N° éch./nbre éch.	Provision au 31/12/07
Gilles PELLEGRINI	09/04	10 900	48	5 232	1 906	41/60	
ILTIS MARC	08/04	54 000	55.55	29 997	16 633	42/84	
LES LIEUX GOURMANDS	10/04	65 000	32.11	20 868	11 874	40/84	
LES LIEUX GOURMANDS	10/04	30 000	32.11	9 631	5 447	40/84	
PEREDA	11/04	18 000	65	11 700	8 408	19/60	5 886
ALP SERRURERIE	07/05	18 000	30	5 400	2 841	31/60	
GRIOUA	05/05	10 000	65	6 500	4 238	33/84	
PF COCHE	11/05	10 000	65	6 500	3 830	27/60	
PARFUMS D'ORIENT	10/05	4 000	65	2 600	676	28/36	
SARL INFORMEL	05/05	4 500	65	2 925	1 438	33/60	
SARL INFORMEL	04/05	3 500	65	2 275	223	30/32	
SARL ROSDIM	02/05	20 000	50	10 000	4 450	36/60	
MARMOTTES CHAUSSURES	10/06	4 000	65	2 600	2 193	09/48	1 535
OXALIS	10/06	20 000	50	10 000	7 742	16/60	
APEX OPTO-FIBRE	03/06	50 000	30	15 000	9 849	23/60	
SARL FALLON	03/06	39 786	37.70	15 000	11 365	23/84	
BREUIL Michaël	09/07	49 300	30	14 790	14 213	5/84	
CHEMET Joël	09/07	2 500	65	1 625	1 094	5/12	
CHAUTAGNE Energie	12/06	9 000	65	5 850	4 692	14/60	
GERMAIN Matthieu	04/07	3 000	65	1 950	1 738	8/58	
LA VANOISE	12/07	24 000	62	14 880	14 662	2/60	
POL BIKE	01/07	43 000	34.88	15 000	12 263	13/60	
SCOP ALPEVASION	06/07	15 000	35	5 250	4 299	8/36	
TOTAL				**215 573**	**146 074**		**7 421**

Les chiffres figurant sur ce tableau sont ceux au 31 janvier 2008. Le montant de l'en-cours garanti est celui garanti par l'ADISES et ses partenaires : France ACTIVE, Caisse des dépôts et le Conseil Régional Rhône Alpes. Il ne tient pas compte de l'éventuelle contre - garantie SOFARIS.

La provision pour retraite n'est pas comptabilisée. Son montant charges sociales comprises est non significatif au 31 décembre 2007.

6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles

Non applicable.

6.4. Effectif moyen

. Cadres	2	
. Agents de maîtrise et techniciens	5	
. Employés		
. Ouvriers		
	---	---
TOTAL	7	
Dont contrats aidés	3	

6.5 Rémunérations des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 oblige les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € à publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément à l'article R 123 – 198 1° du Code de Commerce cette information n'est pas fournie dans l'annexe des comptes annuels car elle permettrait d'identifier la situation des membres du collège concerné.

6.6.Autres informations significatives

Tableau des participations :

	Montant participation	% de détention	Fonds propres	Au
TRIALP	27 634 €	7.87	616 212 €	31/12/2007